# Bioéthique : l'impasse de la PMA pour toutes au Parlement

## Les députés restent divisés sur le projet de loi ouvrant la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, promise par Macron en 2017

*Nous sommes repartis non pas pour un bis repetita mais un ter repetita »*, ironise, non sans amertume, la présidente de la commission spéciale sur le projet de loi de bioéthique, Agnès Firmin Le Bodo. L'Assemblée nationale se penche, mardi 1er juin, au soir, sur la troisième lecture de ce projet de loi.

Depuis juillet 2019, les députés de la majorité cherchent le consensus avec leurs homologues du parti Les Républicains (LR) et la droite sénatoriale. Mais les désaccords sont toujours aussi profonds et le débat reste entier concernant la légalisation de la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes, promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Comme en témoigne le millier d'amendements déposés sur cette troisième lecture en commission.

La mesure n'a pas survécu à l'épreuve de la navette parlementaire. Début février, le Sénat a supprimé en deuxième lecture le premier article, qui prévoyait l'ouverture de la PMA pour toutes les femmes, le remplaçant par l'affirmation suivante : *« Il n'existe pas de droit à l'enfant. »* Aujourd'hui, le texte de 34 articles revient, après l'échec cinglant de la commission mixte paritaire, le 17 février.

### « Passage en force »

Dans la majorité, on prévient d'ores et déjà que la mesure controversée sera adoptée avec ou sans l'approbation de la droite sénatoriale, quand bien même le président de la République espérait un consensus sur le sujet. *« Si nous ne trouvons pas d'accord sur cette troisième lecture avec le Sénat, l'Assemblée aura le dernier mot »*, souligne le député La République en marche (LRM) de l'Hérault Jean-François Eliaou, un des cinq rapporteurs du texte.

A cette seule idée, la droite pousse déjà des cris d'orfraie et dénonce *« un passage en force »*. Dans une tribune publiée le 31 mai dans le journal *La Croix*, plus de 80 parlementaires LR appellent le gouvernement à retirer le texte de l'ordre du jour, préférant en faire un sujet de débat pour la présidentielle de 2022. *« Ces débats sociétaux et bioéthiques doivent être remis à plus tard »*, défendent-ils, en invoquant le contexte de la crise sanitaire et le calendrier législatif surchargé en cette fin de mandat. *« Est-ce encore la priorité aujourd'hui ? Pendant ce temps, il n'y a aucun texte sur la dépendance, qui reste l'une des urgences numéro un du pays »*, déplore le député (LR) de l'Ain Xavier Breton, opposé à la PMA. *« Ils sont eux-mêmes piégés par leur propre stratégie. S'il y avait eu deux textes distincts, l'un avec la PMA, l'autre avec la bioéthique, on ne se serait pas retrouvés dans cette situation-là »*, critique son collègue, le député (LR) du Bas-Rhin Patrick Hetzel.

Cette troisième lecture promet donc relativement peu de nouveautés dans les argumentaires des uns et des autres. *« Tant qu'on n'arrivera pas à trouver une position sur la PMA, qui reste le point bloquant, je ne vois pas comment on peut avoir un quelconque accord avec le Sénat »*, se désole Mme Firmin Le Bodo.

Face à l'opposition d'une partie de la droite sur le texte, la majorité entend bien revenir à la version adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, en juillet 2020. Des amendements ont été déposés par les rapporteurs, notamment pour permettre la réforme de la filiation pour les couples lesbiens, l'autoconservation des gamètes sans impératif médical, la création d'embryons transgéniques et chimères ou encore la création d'un motif de *« détresse psychosociale »* pour l'interruption médicale de grossesse jusqu'à neuf mois.

**En quatre ans, l'exécutif a eu le temps de susciter bon nombre d'espoirs du côté des femmes seules et des couples lesbiens**

D'autres espèrent toujours que le texte aille plus loin, comme sur la PMA post-mortem ou pour les personnes transgenres ainsi que pour la reconnaissance des enfants nés de gestation pour autrui à l'étranger. Mais pas question de rouvrir ces débats-là.

### Calendrier parlementaire saturé

Tout l'enjeu reste désormais de savoir si la loi sera appliquée d'ici à la fin du mandat. Car, avec la crise sanitaire due au Covid-19 et à l'approche de l'élection présidentielle, les priorités de l'exécutif ont évolué au fil des mois. Le calendrier parlementaire est déjà saturé par les nombreux textes régaliens (terrorisme et renseignement, justice, séparatisme), sur le climat (projet de loi de révision constitutionnelle, climat et résilience), et ceux à venir sur la décentralisation (loi « 4D ») ou encore sur la protection de l'enfance. Ce qui donne peu de perspectives aux parlementaires tout comme à l'exécutif pour une application éventuelle avant la fin de l'été.

La secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno, a renouvelé les vœux du gouvernement pour que, *« d'ici au mois d'août »*, la loi soit adoptée, dans une interview à *Libération* le 29 mai. *« Nous n'avons pas oublié la PMA* (...) *Je suis convaincue qu'elle sera adoptée dans quelques semaines* (...) *et que* [les femmes] *pourront, ainsi* [y] *avoir accès »*, insiste-t-elle.

Mais, chez les parlementaires, les doutes sont permis face à un tel optimisme. *« C'est un effet de com et c'est totalement irresponsable de donner de l'espoir à ces femmes, en leur faisant croire que la loi sera appliquée dès la fin de l'été »*, s'insurge le député (LR) de l'Oise Maxime Minot. Le texte doit revenir au Sénat dès le 24 juin. Certains décrets d'application sont même déjà prêts. Au sein de la majorité, nombreux sont ceux qui aimeraient pouvoir compter dans leur bilan un marqueur sociétal fort pour les prochaines échéances électorales.

En quatre ans, l'exécutif a eu le temps de susciter bon nombre d'espoirs du côté des femmes seules et des couples lesbiens en attente d'une légalisation de la PMA sur le sol français. Certains s'interrogent, Emmanuel Macron est-il encore favorable à la mesure ? *« Il y a un manque évident de courage de la part du chef de l'Etat. Il a peur que ça crispe et que ça divise la société alors qu'il est dans une logique de consolidation de son électorat de droite »*, estime le député des Deux-Sèvres et ancien macroniste, Guillaume Chiche. ■

MARIAMA DARAME

# Paris veut créer un lieu d'hommage aux femmes victimes de violences

## Le conseil municipal a soutenu à l'unanimité, mardi 1er juin, l'idée de mettre en place un mémorial pour que les femmes battues ou tuées ne soient pas oubliées

C'est sans doute une première en France : à Paris, un lieu devrait être bientôt créé pour rendre hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales. Ainsi en ont décidé les élus de la capitale, réunis mardi 1er juin en conseil municipal. Un projet en ce sens a été présenté par le maire socialiste du 13e arrondissement, Jérôme Coumet, et adopté à l'unanimité.

Il ne s'agit encore que d'un vœu, mais un emplacement est déjà envisagé pour poser une plaque ou créer un mémorial, non loin de la place de la Bergère-d'Ivry, dans le 13e arrondissement. Comme le projet dans son ensemble, le lieu proposé est éminemment symbolique. Aimée Millot, dite la « bergère d'Ivry », était une jeune femme de 19 ans, orpheline, qui faisait paître ses chèvres à Ivry, juste à côté de Paris. Elle est restée dans l'histoire pour avoir été assassinée par Honoré Ulbach, le 25 mai 1827, par « dépit amoureux ». L'affaire, qui fit sensation, a notamment été évoquée par Victor Hugo et Régine Deforges, qui y a consacré son dernier roman, publié de façon posthume en 2014.

Aujourd'hui, combien d'Aimée Millot ? *« Dans notre pays, une femme meurt assassinée par son conjoint ou ex-conjoint tous les deux jours et demi,* a rappelé mardi Jérôme Coumet dans l'hémicycle de l'Hôtel de ville. *Hier, nous apprenions le 48e féminicide de l'année. »* A Douai (Nord), une femme de 33 ans a ainsi été retrouvée chez elle couverte d'hématomes et de traces de coups multiples, et a succombé dans la nuit de dimanche à lundi, *« de cause apparemment traumatique »*. Son concubin a été placé en garde à vue pour homicide volontaire.

Chaque année en France, quelque 220 000 femmes subissent des violences conjugales et 93 000 sont victimes de viol ou de tentative de viol, selon les chiffres officiels, qui ne tiennent pas compte de toutes celles qui se taisent. Un bilan terrible, qui s'est alourdi avec la crise sanitaire et les confinements.

**Un emplacement est déjà envisagé pour poser une plaque ou créer un mémorial, non loin de la place de la Bergère-d'Ivry, dans le 13e**

### « Pour briser le silence »

Ces femmes, victimes de violences dans le cadre privé, le plus souvent, *« nous ne les voyons pas, nous ne les entendons pas, nous ne les connaissons pas »*, a relevé Jérôme Coumet. *« On en parle dans les faits divers, mais, avec le temps, il n'en reste plus grand-chose »*, a ajouté sa collègue Laurence Patrice, l'adjointe (Parti communiste) d'Anne Hidalgo chargée de la mémoire.

Pour rendre visible ce phénomène massif, des militantes collent depuis plusieurs années des affiches dans les rues. En janvier, un collectif a aussi installé un *« mémorial »* provisoire dans un passage couvert du 11e arrondissement, en collant des papiers portant les prénoms de 111 femmes assassinées en 2020 : Sarah, Virginie, Grâce, Mathilde, Claudette... Dans la même logique, les élus parisiens emmenés par la gauche souhaitent qu'un lieu plus pérenne soit consacré à la mémoire de ces victimes. Il pourrait servir de point de rassemblement, de recueillement, d'hommages publics. *« Un lieu pour briser le silence »*, selon la formule de Jérôme Coumet.

Tous les groupes politiques ont soutenu ce projet. Au nom de la droite, le conseiller (Les Républicains) Franck Margain a néanmoins pointé les limites de l'initiative. *« Les dénominations, les incantations ne remplacent pas une politique concrète en faveur de la sécurité des femmes »*, a-t-il observé. Accusant la majorité de gauche de *« pousser des cris d'orfraie »*, d'être *« dans la compassion marketing »*, il a demandé à la maire de Paris et ses adjoints de mener des actions plus *« pragmatiques »* pour protéger les femmes victimes de violences.

*« Il n'y a pas d'accueil, d'hébergement 24 heures sur 24 pour les femmes battues »*, a-t-il relevé, en réclamant aussi à l'exécutif de *« renforcer la sécurité à Paris »*. Le sujet reviendra à l'ordre du jour du conseil municipal dès mercredi ou jeudi, avec le débat prévu sur la création d'une police municipale. ■